

## **L'an deux mil vingt-deux et le trente août, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents : DARZACQ Christophe, CUPILLARD Hélène, THIBAUT Céline.

Le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### **I - INFORMATIONS DIVERSES**

#### **1. Communauté de communes Chalosse Tursan.**

- a. P.L.U.i. Comme prévu, notre proposition de zonage a été envoyée à la CCCT et au bureau d'études le 27 juillet.
- b. Espace France Services Chalosse Tursan. Un flyer présentant l'Espace France Services d'Hagetmau a été envoyé aux communes de la CCCT. Mr le Maire a demandé que l'Espace France Services de Geaune (Poste) soit également mentionné afin d'envoyer une information complète à l'ensemble de la population de la CCCT et notamment aux communes du Tursan. A suivre.
- c. Salon du Livre 2022. Il aura lieu les 8 et 9 octobre sur le thème « Lignes de vie ». Personnalités invitées (entre autres) : Philippe CROIZON et Nelson MONFORT.

#### **2. S.I.V.U. des écoles du Tursan.**

Mercredi 31 août, jour de la prérentrée, sera remerciée et honorée Sylvie DEYRES, secrétaire du SIVU depuis la création de celui-ci en 2005. Outre cette fonction, elle a assuré également le secrétariat du CCAS jusqu'au 31/12/2017 et quelques heures au secrétariat de mairie.

Devant la communauté éducative de la Bastide (écoles et collège), elle recevra la médaille de la ville et un bouquet de fleurs au nom de la commune ; le SIVU lui remettra un bon pour 2 repas à la Ferme aux grives à Eugénie-les-Bains.

#### **3. Nouvelle station d'épuration.**

Pas de réponse au courrier de Mr le Maire du 20 juillet relatif au positionnement de l'agent de la DDTM sur une régénération de l'ancienne installation.

#### **4. Lettre au Président de la Commission départementale de présence postale territoriale**

Suite à la réponse négative de la DDFiP à la demande de réaliser des opérations de dépôt et de retrait par les régisseurs des collectivités de numéraire à la Poste de Geaune, une lettre a été adressée au Président de la CDPPT le 5 août.

### **II - PROJET ENOVA ENERGIE**

Le 12 juillet dernier, les responsables d'Enova Energie nous ont présenté un projet de parc solaire au sol sur un site de 2,8 ha (ancien puits de pétrole) appartenant à Géopétrol et situé sur le territoire de la commune.

Au vu du contexte énergétique actuel, de l'emplacement dudit terrain par rapport aux habitations voisines, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à ce projet.

### **III - S.E.M.T. : MODIFICATION DES STATUTS**

Vu la demande du Comité syndical du SEMT de modifier ses statuts afin de prendre, par transfert, la compétence

« assainissement collectif » de la commune de Lauret, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

#### **IV - POINT ÉTUDES ET TRAVAUX**

##### **1. Études.**

a. Historique. Un rendu partiel sera fait le 17 septembre dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la suite sera définie à ce moment-là.

b. Ancien hôtel-restaurant. L'étude de faisabilité/pré-programme a été présentée au Directeur de la Foncière le 26 juillet. Le débat a été intéressant et constructif. Toutefois, avant de prendre une décision, une étude complémentaire s'impose, portant sur :

- Le recensement des besoins et du type d'hébergements,
- Une version plus « commerciale » du rez-de-chaussée et peut-être plus réduite,
- Le mode de fonctionnement.

Claire CAZARRES, du CAUE, sera sollicitée pour réaliser le cahier des charges de cette nouvelle étude qui sera, bien sûr, subventionnable également à 80 % dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

##### **2. Travaux.**

###### **a. Voirie.**

- Route de Samadet. La réunion de lancement aura lieu le mercredi 14 septembre à 14h00.
- Autour de la route de Castelnau. L'entreprise SBN, moins disante, a été retenue. Les travaux devraient débuter en octobre. A noter que le devis global est plus important qu'à l'origine, des travaux supplémentaires ayant été demandés. Mr le Maire a adressé un courrier au Conseil Départemental pour demander une « rallonge » à la subvention au titre des amendes de police. A suivre.
- Place. Panneaux commandés et la peinture sera à réaliser. Des « badges » pour les riverains et professions médicales et paramédicales sont à créer. Il faut affiner la réflexion pour la communication et la distribution des disques bleus.
- Dojo et centrale solaire. Un point est fait sur les subventions obtenues. A noter 21 814 € de plus, accordés par le Conseil départemental des Landes au projet de centrale solaire dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, soit 20 % hors maîtrise d'œuvre. A ce jour, pour une dépense globale H.T. de 543 796 €, les aides sont de 344 275,96 € soit approximativement, 63 %. Reste à la charge de la commune 200 000 € environ. Bien entendu, il faudra attendre l'ouverture des plis pour actualiser la dépense globale et envisager le montant du prêt à contracter début 2023.

#### **V - PISCINE : PREMIERS BILANS**

- C'est grâce au sérieux des différents acteurs que tous les contrôles sanitaires (qualité de l'eau) avec le suivi du pompage et la filtration ont été positifs soit zéro incident,
- Benoît, Cédric, Damien, Michel pour la remise à niveau des filtres (opération qui a nécessité de vider les filtres, de

faire les reprises de points de corrosion le tout sans endommager les multiples crépines intérieures et manutentionner 440 sacs de sable de 25kg),

- Benoît et Michel pour le suivi au quotidien ainsi que David, Christophe, Jean Michel, Frédéric, Dominique pour le suivi des week-ends.
- Elina en juillet et Virginie en août pour la tenue du poste d'accueil et entretien des locaux
- Agathe Raymond en juillet et Nicolas Mimbielle en août pour la surveillance de baignade du public. Nicolas pour juin, et septembre avec les scolaires
- Juillet des cours de natation ont été donnés par Emilie Lafiteau

## **VI - DÉCRET TERTIAIRE**

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique, l'Etat a fixé un cadre réglementaire, notamment en matière de consommation énergétique. Les bâtiments et notamment le parc tertiaire des collectivités, est donc concerné et ce décret définit les objectifs de performance énergétiques pour ces bâtiments.

La première échéance de ce décret arrive le 30 septembre 2022 et consiste au renseignement des sites assujettis sur une plateforme nationale ainsi qu'à la définition d'une année de référence. Le SYDEC propose une prestation pour la réalisation de cette première mission. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et Mr le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

## **VII - DEVENIR D'UNE PARTIE DU PARC LOCATIF COMMUNAL**

1. Camping. La fréquentation du camping étant toujours aussi décevante, un rendez-vous est prévu avec des responsables de « camping-car park », mardi 6 septembre à 15h00. Il s'agit du 1er réseau européen d'aires d'étape et de services pour camping-cars. Dernièrement, la commune de Grenade sur l'Adour a inauguré le « camping de mon village », une marque dudit réseau ouvert également aux tentes et caravanes. Outre cette entrevue, il sera utile d'aller visiter le camping de Grenade et de demander l'avis des responsables.
2. Appartements route de Samadet. Le point a déjà été évoqué largement lors des réunions du 17 mai et du 11 juillet. Suite à une visite sur site, les conseillers municipaux qui étaient présents font part de leur surprise quant à la conception architecturale des logements et surtout des travaux importants qu'il y aurait à faire pour une remise à niveau complète, aspect énergétique compris. De plus, l'augmentation des loyers ne pouvant être exponentielle, ces dépenses ne seraient jamais amortissables. Au vu de tous ces éléments et de l'estimation de l'agent immobilier, Mr le Maire propose de passer au vote sur la cession des 2 logements.

Pour la vente : 11

Abstention : 1

La vente du logement situé au 76 route de Samadet sera confiée à l'agent immobilier, Cédric CUILHÉ, agence Côté Patio de Geaune. Mr le Maire proposera, à l'achat, l'appartement du 50 route de Samadet au Président du Conseil Départemental car il est actuellement occupé par la Principale de Collège.

## **VIII - JOURNÉE NATIONALE « CITOYENNETÉ ET FRATERNITÉ »**

Portée par un collectif de plusieurs dizaines de partenaires (association d'élus, associations, fédérations associatives, fondations, entreprises,...) une Journée nationale citoyenneté et fraternité est instituée le 15 octobre 2022. La consolidation des liens entre générations, entre cultures et entre habitants n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. En effet, des crises sanitaire, environnementale, sociale et les tensions dans le monde risquent d'accroître les phénomènes de défiance et de repli sur soi. Mr le Maire propose que la commune participe à cette journée. Un groupe de travail réunissant les élus volontaires, les agents d'animation du SIVU encadrant le CIMJ et les responsables de l'Espace de Vie Sociale (ACLET) se réuniront le jeudi 8 septembre à 19h00.

## **IX - DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL À LA MAIRIE**

Une jeune femme résidant à Geaune à la Cité des Augustins, reconnue handicapée et travailleur handicapée, souhaitait exercer son activité professionnelle (esthéticienne et onglerie) à son domicile. Le règlement de location de XL Habitat ne le permettant pas, elle a sollicité Mr le Maire pour louer un local à l'étage de la mairie. Après un rapide débat, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas accepter, car une mairie n'a pas vocation à accepter des activités commerciales dans ses locaux. Seules des « activités d'intérêt général » permettant, notamment, d'élargir l'offre médicale et/ou paramédicale sur la commune (kiné par le passé, ostéopathe peut-être prochainement,...). En sachant que cette location ne peut être que provisoire, l'objectif étant que ce professionnel s'installe à demeure sur la commune.

## **X - CONVENTION AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE L'ANCIENNE PERCEPTION**

Mr le Maire a rencontré récemment Mr Gilles FADEL et Mr Patrick RANSINANGUE les nouveaux propriétaires de l'ancienne perception. Ceux-ci lui ont déclaré qu'ils souhaitaient laisser le terrain leur appartenant mais situé de l'autre côté de leur clôture, contre l'aire de jeux et en face de l'école, à la disposition gratuite de la commune. Ce terrain pourra ainsi garder sa fonction actuelle, à savoir une aire de loisirs pour les enfants et les jeunes. Toutefois, souhaitant clarifier la situation, ils ont souhaité qu'une convention de mise à disposition soit établie. Après lecture de ce document, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention.

## **XI - COMMISSIONS**

1. Communication. Le prochain Petit Geaunois est en cours d'élaboration et sa sortie est prévue pour la 2ème semaine de septembre.
2. Action sociale. Deux actions à venir : Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité et Octobre Rose.  
Prochaine réunion : jeudi 8 septembre à 19h00.

## XII - DIVERS

1. Ablitas. Pas de réponse à ce jour.
2. Méthanisation. Dans le cadre du PCAET, une réunion est programmée le jeudi 15 septembre de 10h00 à 12h00 à Samadet. En principe, Pierre FLOUS représentera la commune.
3. Journées Européennes du Patrimoine. Samedi 17 septembre, de 14h00 à 15h30, Mr Stéphane ABADIE présentera, salle Robert DUCAMP, une conférence intitulée « Geaune, une bastide au regard de l'archéologie et de l'histoire ». Cette conférence sera suivie d'une visite guidée de la bastide.
4. Zones des Aides à Finalité Régionale (AFR). La commune de Geaune figurant dans ce zonage, les entreprises locales peuvent bénéficier de certaines aides à l'investissement de la part de l'État. Information à communiquer (site, Petit Geaunois,...).
5. Eductour. Comme en 2017 et 2019, le Comité Départemental du Tourisme organise un Éductour Nouvelle-Aquitaine pour aller visiter des communes labellisées Petites Cités de Caractère®. Il aura lieu les 19 et 20 octobre et 2 personnes par commune landaise concernée sont invitées.
6. Base occasionnelle d'ULM. Mr le Maire a été informé qu'un terrain de Mr ACCOUMEIGT, en bordure de la RD2 en direction de Samadet, allait servir occasionnellement « de plateforme ULM ». Avis aux amateurs du conseil municipal !
7. Marché de Noël. Martine VEYRON, Murielle et Morgane DATOLA souhaitent organiser un marché de Noël artisanal les 26 et 27 novembre 2022. Une réunion avec Pierre FLOUS et Mr le Maire a eu lieu le mardi 24 août afin de présenter les grandes lignes du projet et de son organisation. A noter que l'organisation étant privée, la commune demandera une redevance pour l'occupation du domaine public.
8. Rapports d'activités. Les rapports d'activité 2021 SYDEC et MILO sont mis à disposition.

La séance est levée à 21h15.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Absent

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène Absente

THIBAUT Céline Absente

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie